

Conseil fiscal

Vision d'ensemble pour bénéficier d'opportunités en matière fiscale



Durant votre cycle de vie financier, toute action a des retombées fiscales. Plus vous en identifiez rapidement la diversité et les ramifications, mieux vous pourrez orienter vos décisions et influencer positivement votre situation fiscale. Nos conseillers fiscaux vous aident à répondre entre autres aux questions suivantes:

- La structure de votre patrimoine est-elle optimale d'un point de vue fiscal?
- Quel est le traitement fiscal de la prévoyance professionnelle et privée?
- Quelles sont les conséquences fiscales d'une transaction immobilière?
- Quelles sont les conséquences fiscales d'un changement de domicile?
- Existe-t-il des solutions et des options fiscalement avantageuses dans le cadre de la transmission de votre patrimoine?

Un processus de conseil systématique est indispensable pour répondre à ces questions. Votre Relationship Manager le gère pour vous, en collaboration avec les experts du conseil financier global.

Analyse de la situation personnelle, familiale et professionnelle

Que vous soyez entrepreneur, employé ou retraité, nos experts examinent de manière approfondie votre situation fiscale actuelle, en tenant compte de l'ensemble de votre cycle de vie financier. La nature de vos actifs et de vos engagements financiers joue un rôle important, mais le facteur temps est également un élément décisif.

Optimisation de votre situation fiscale

Une planification avisée vous permet d'influencer positivement votre charge fiscale. Nous examinons avec vous les opportunités fiscales associées à votre patrimoine et à vos engagements financiers et déterminons pour vous le meilleur moment pour agir. Nous vous présentons les possibilités d'économies d'impôts et nous analysons vos projets ou des événements particuliers pour en déterminer les conséquences fiscales.

Sur cette base, nous vous présentons des possibilités d'aménagement et des recommandations que nous serons ravis de mettre en œuvre avec vous. Nous vous accompagnons aussi vis-à-vis des autorités et de l'administration.

Notre activité de conseil et de planification fiscale regroupe les thèmes suivants:

- Impôts sur le revenu et la fortune:
 - Selon les besoins, notre conseil peut inclure les sujets suivants: comparaison salaire/dividendes; répartition fiscale intercantonale et internationale; impôts anticipé et à la source; imposition de produits structurés; prestations de prévoyance et d'assurance; changement de domicile intercantonal ou international; création, vente ou liquidation d'une société ou d'une entreprise individuelle; solutions successorales; estimation des valeurs pour les impôts (valeur fiscale/valeur locative); commerce professionnel de titres; privilège holding et déduction pour participation
- Terrains/immeubles:
 - Achat et vente d'immeubles (p. ex. impôt sur les gains immobiliers, droits de mutation ou influence de la déduction des intérêts passifs), commerce professionnel d'immeubles, ainsi que forme de détention des immeubles (fortune privée/fortune commerciale)
- Imposition d'après la dépense
- Négociations avec les autorités fiscales et obtention des décisions nécessaires (ruling)
- Impôts sur les successions et donations
- Annonce spontanée (non punissable)

En cas de besoin, nous exécutons les formalités fiscales suivantes dans le cadre d'un mandat de conseil fiscal¹:

Établissement de déclarations d'impôts (domiciles fiscaux principaux et/ou secondaires); demande de remboursement d'impôts à la source; contrôle des décisions de taxation; aide dans le cadre de procédures juridiques ainsi que dépôt de réclamations ou de recours.

¹ Les mandats de déclaration d'impôt ne sont proposés que si notre conseil a une influence directe sur le contenu de celle-ci (pour cinq ans au maximum).

Durée

Selon son thème et sa complexité, un conseil fiscal peut, en règle générale, durer entre une heure et plusieurs jours.

Coûts

Un tarif horaire compris entre 250 CHF et 500 CHF s'applique selon la complexité de la prestation de conseil fiscal. Une brève discussion thématique ou le premier entretien d'un conseil plus complet est généralement proposé sans frais.

D'expérience, bien que la charge de travail effective de nos experts soit déterminante, les honoraires (hors TVA) à prévoir sont les suivants:

Conseil thématique	De 500 CHF à 2500 CHF
Mandat de conseil fiscal: analyse, organisation et planification de la situation fiscale (formalités fiscales incluses en cas de besoin) ainsi que décision des autorités fiscales en cas de besoin	De 1500 CHF à 20 000 CHF
Dénonciation spontanée	De 2500 CHF à 15 000 CHF
	De 2500 CHF à 7500 CHF

Les montants mentionnés dans le tableau le sont à titre purement indicatif. Ils ne représentent en aucun cas des montants minimaux ou maximaux.

Après le premier entretien, l'expert procède à une estimation des coûts. Le recours éventuel à d'autres experts (planificateur financier et/ou conseiller en successions) intervient suite à un entretien préalable et sera facturé en sus.

Contactez-nous

Nous nous tenons à votre disposition pour un entretien personnalisé.

Appelez-nous au 0844 200 112*, du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00.

Informations complémentaires sur notre site:

credit-suisse.com/planificationfinanciere

* Les communications téléphoniques peuvent être enregistrées.

CREDIT SUISSE (Suisse) SA

Case postale 100

CH-8070 Zurich

credit-suisse.com

Les informations fournies constituent un support marketing. Elles ne doivent pas être interprétées comme un conseil financier ou autre fondé sur la situation personnelle du destinataire ni comme le résultat d'une analyse indépendante et objective. Les informations fournies dans le présent document ne sont pas juridiquement contraignantes et ne constituent ni une offre ni une incitation visant à la conclusion de quelque transaction financière que ce soit. Les informations fournies dans le présent document ont été élaborées par Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales (ci-après CS) avec le plus grand soin et en toute bonne foi. Les informations et les opinions exprimées dans le présent document reflètent celles du Credit Suisse au moment de la rédaction et sont sujettes à modification à tout moment sans préavis. Elles proviennent de sources considérées comme fiables. Le CS ne fournit aucune garantie quant au contenu et à l'exhaustivité de ces informations et décline toute responsabilité pour les pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations. Sauf mention contraire, les chiffres n'ont pas été vérifiés. Les informations fournies dans le présent document sont réservées au seul usage de son destinataire. Il est interdit d'envoyer, d'introduire ou de distribuer ces informations ou une copie de celles-ci aux États-Unis ou de les remettre à une personne US (au sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933, dans sa version amendée). La reproduction intégrale ou partielle du présent document sans l'accord écrit du CS est interdite. Copyright © 2017 Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales. Tous droits réservés.